

DISPOSITIF ET TRAITEMENT COMPTABLE DE LA SUBSTITUTION : UNE CESSION EN QUOTE-PART À 100% ?



Comptabilités et marges

Bulletin de participation sur www.caritat.fr

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux comptables, contrôleurs de gestion, juristes, administrateurs de mutuelles.

Pour obtenir quoi ?

Mesurer les enjeux d'une convention de substitution pour la mutuelle substituante et la mutuelle substituée. Mesurer les conséquences économiques et réglementaires d'un dispositif de substitution. Différencier l'effet d'une substitution et d'une réassurance. Maîtriser l'utilisation du plan comptable. Comptabiliser et interpréter les données comptables dans ce cadre.

Quels objectifs pédagogiques ?

Présenter le dispositif juridique et réglementaire.

Maîtriser les schémas comptables associés au dispositif de substitution.

Mesurer l'incidence économique d'une substitution.

Comparer le dispositif de la substitution avec une opération de cession en quote-part.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par une alternance d'exposés sous forme de diaporama, d'exercices (lecture d'une convention de substitution, comptabilisation de flux), de jeux (domino pédagogique, texte à trou, de questionnaire « à l'écran », de test) afin d'obtenir un flux d'échanges permanent.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances comptables (partie double) –
Connaissances générales de l'assurance directe.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?



Généralités

- Textes du code

Logique économique

- Pour la substituée
- Pour la substituant
- Banc d'essai : réassurance proportionnelle en quote-part / substitution (sur le plan économique)

Aspects juridiques

- La convention : objet et contenu
- Mise en conformité (décret du 31 janvier 2018)
- Conséquences juridiques et réglementaires

Lire et comprendre une convention de substitution

- Repérer les principales caractéristiques d'une convention de substitution

Traitement comptable

- Plan comptable dédié
- Traitement comptable des opérations chez la substituée
- Traitement comptable des opérations chez la substituant
- Lire et interpréter les documents après comptabilisation des opérations de substitution, chez la substituée, chez la substituant

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

! Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

Qui anime cette formation ?

François MATHÉ,

Diplômé d'actuariat. Expérience de 20 ans en comptabilité, contrôle de gestion et audit en assurances. Il dispose d'une certification de Niveau II en tant que formateur et consultant.



La formation en pratique...

Quand et où ?

29 mars 2023

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 000 € HT + TVA 20%, soit 1 200 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.